

**ÉCLUSE RUE FÉLIX FAURE**

Les retours de la population, notamment des riverains, concernant l'écluse installée rue Félix Faure, se sont avérés négatifs.



Nous sommes cependant toujours face à la nécessité de faire ralentir les véhicules entrant depuis Auberville.

Nous travaillons avec le département à la recherche d'un nouveau dispositif, comme, par exemple, un ralentisseur lyonnais.

INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER AUTOUR DES ÉCOLES

Dans le cadre de la lutte contre le tabagisme passif, soutenue par le comité de Seine-Maritime de la lutte contre le cancer, et la continuité des actions municipales, notamment celles engagées par le Conseil des sages (Récupération de mégots, installation de cendriers...), un arrêté municipal a été rédigé.

Celui-ci régleme l'usage de la cigarette et vapoteuse, aux abords des écoles, sur les heures scolaires (récréations et entrées/sorties des élèves), en créant une zone "non fumeur".

Des panneaux reprenant cette interdiction ont été installés aux entrées piétonnes du site.

Cette mesure vise à protéger **PRIORITAIREMENT** les enfants. Le Conseil municipal des enfants a participé à cette opération en réalisant les décorations qui sont installées sur les clôtures des écoles.

Merci de votre compréhension et de votre implication dans l'efficacité de cette action.

**INTERDICTION DE FUMER
ET VAPOTER**

**VOUS ENTREZ DANS UNE ZONE
"NON FUMEUR"**

Arrêté municipal du 26/08/2024, interdisant l'usage de la cigarette et vapoteuse aux abords des écoles et du centre de loisirs, sur les heures scolaires.

Le non-respect de cet arrêté vous expose à une contravention de 1^{re} classe, soit 38 €.

PENSEZ AUX ENFANTS !

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 39 89 (0,15 €/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service).



CIVISME

1) HORAIRES DE TONTE, UTILISATION D'ENGINS BRUYANTS

Règlementés par arrêté préfectoral.

- Particuliers :

- Jours ouvrables : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 20h00
- Samedi : 9h00 - 12h00 / 14h30 - 19h00
- Dimanche et jour férié : 10h00 - 12h00

- Professionnels (y compris intervenant chez les particuliers) :

- Du lundi au samedi : 8h00 - 20h00



2) ENTRETIEN DES HAIES ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité d'entretenir vos haies afin de laisser assez de visibilité pour les véhicules aux intersections, et d'espace pour les piétons sur les trottoirs. De même il incombe à l'habitant d'entretenir le trottoir devant son domicile.

3) ANIMAUX DOMESTIQUES

- Déjections canines :

Il est obligatoire pour toute personne promenant un chien de ramasser les déjections de celui-ci sur les espaces publics, sous peine de sanctions. Des sachets prévus à cet effet sont disponibles à l'accueil de la mairie.



- Stérilisation et vaccination des chats :

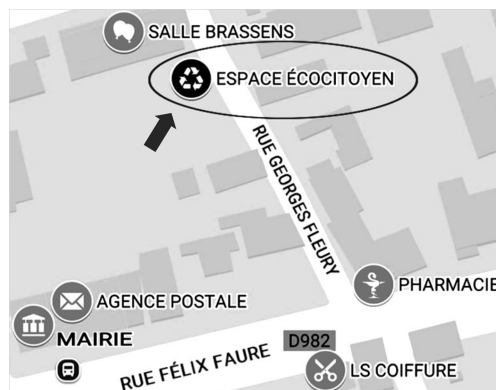
- Stérilisation : il est obligatoire pour le propriétaire d'un chat de le faire stériliser, ceci afin d'éviter leur prolifération engendrant des nuisances.
- Vaccination : la vaccination de son animal de compagnie (chat ou chiens) n'est pas obligatoire en France. **Cependant, si vous laissez votre chat sortir de votre lieu d'habitation, nous recommandons fortement de le faire vacciner** afin de le protéger, ainsi que les autres chats, de maladies graves voire mortelles.



4) ÉCOLOGIE

- Finalisation de l'Espace écocitoyen situé rue Georges Fleury (petit parking de la salle Brassens). Opération pilotée par le Conseil des sages :

- 1 conteneur pour les mégots de cigarettes
- 1 conteneur pour les bouchons en plastique
- 1 conteneur pour les textiles
- 2 colonnes enterrées pour le verre
- 1 poubelle pour le non recyclable



- Nouveau conteneur à verre rue du Val Infray, près de l'intersection avec la Rue du Caumont.

Espace écocitoyen

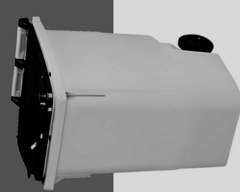
Où jeter mes déchets ? 

**BOUCHONS
EN PLASTIQUE**



www.bouchons278.com

Uniquement réservé aux bouchons en plastique

MÉGOTS

#MonMégot
OùlFaut

Votre mégot va être recyclé en mobilier urbain

Opération pilotée par le conseil des sages

Uniquement réservé aux mégots de cigarettes




VERRE



Bouteilles, pots, bocaux, cosmétiques (déodorants, parfums, flacons...)



Vaisselle, céramique, pyrex, cristal, miroir, verre, ampoules, terre cuite...



TEXTILE



Vêtements, linge, chaussures

Ne pas déposer d'articles humides ou souillés

Vous pouvez utiliser des sacs de 30 L et nouer les chaussures par paires



**NON
RECYCLABLE**

Merci de jeter les déchets recyclables habituels dans votre bac jaune ou en déchèterie, les déchets verts et électroniques en déchèterie ou points dédiés



Je suis citoyen, je respecte les consignes de tri !

Mairie de La Frenaye : 39 rue Félix Faure - 02 35 38 06 48 - accueil@lafrenaye.fr



5) STATIONNEMENT

Plusieurs habitants nous ont récemment informés que des véhicules en stationnement sur les trottoirs, obstruaient totalement le passage, les obligeant à se trouver sur la chaussée... avec poussettes, enfants ou animaux domestiques (Rues des Saules, César Franck, Jean-Baptiste Becquet...).

Nous vous rappelons donc qu'il est **interdit de se stationner sur les trottoirs** (sauf autorisation matérialisée au sol), la Police Municipale Intercommunale a été informée de ces faits.

Merci de votre compréhension !



6) INTERDICTION DE CIRCULER À VÉLO SUR LES TROTTOIRS

Des cyclistes circulant sur les trottoirs ont à plusieurs reprises manqué de percuter des piétons, notamment lorsque ces derniers sortaient d'une habitation ou d'un commerce donnant directement sur le trottoir.

Nous vous rappelons que **la loi interdit à un cycliste de circuler sur les trottoirs en agglomération**, sauf ces deux exceptions :

- S'il tient son vélo à la main, il est alors considéré comme piéton.
- Lorsqu'il s'agit d'un vélo conduit par **un enfant de moins de 8 ans** : cette autorisation est générale, sauf arrêté particulier. **Il doit rouler au pas et ne pas gêner les piétons.**



NOUVELLE RÉSERVE D'EAU ENTERRÉE

Dans la cadre de la poursuite de notre Plan Pluriannuel d'Investissement pour la défense incendie, une réserve d'eau enterrée (60 m³) sera implantée Secteur BOIS BECQUET, d'ici la fin de l'année.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le Repas des seniors offert par le CCAS, ouvert aux 65 ans et + (et leur conjoint), se déroulera le dimanche 8 décembre à 12h00 à la salle du Vivier.

Les inscriptions seront ouvertes du mardi 12 novembre au vendredi 29 novembre auprès de l'accueil de la mairie ou au 02 35 38 06 48.

Comme à l'accoutumée, les bons de Noël (35 €/couple, 20 €/personne seule) seront distribués lors du repas aux personnes présentes, puis disponibles en mairie dès le mardi 10 décembre pour les Frenaysiens n'ayant pas assisté au repas.

SORTIES

- **SORTIE CABARET VOULEZ-VOUS - CAUDEBEC LES ELBEUF
MARDI 5 NOVEMBRE 2024.**
Transport, déjeuner boissons, animation pendant le repas, spectacle.
Tarif = 89 €.
- **SORTIE LA MICHAUDIÈRE - BAGNOLES DE L'ORNE - VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024.**
Transport, déjeuner avec boissons, temps libre casino, circuit villages illuminés, retour Michaudière et collation.
Tarif = 119 €, possibilité en 2 ou 3 fois.
- **SORTIE À VITOT (27) - DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024.**
Spectacle avec animation dansante, transport et repas.
Tarif = 105 € possibilité de régler en 2 fois.
- **CROISIÈRE 5 FLEUVES - RHIN, NECKAR, MAIN, MOSELLE, SARRE)
DU 3 AU 11 MAI 2025 .**
Transport depuis La Frenaye vers Strasbourg.
8 nuits pension complète - Animations et excursions.
Tarif = 2199 €, acompte 200 € à l'inscription, solde en 8 mensualités.

REPAS

- **REPAS LANGUE FRITES - MERCREDI 16 OCTOBRE À 12H30.**
Salle Brassens. inscriptions jusqu'au vendredi 4 octobre inclus.
Tarif = 22 €.
- **REPAS D'AUTOMNE – MERCREDI 20 NOVEMBRE À 12H30.**
Salle Brassens. Inscriptions jusqu'au vendredi 15 novembre inclus.
Tarif = 22 €.
- **REPAS DE NOËL - MERCREDI 11 DÉCEMBRE À 12H30.**
Salle Brassens. Inscriptions jusqu'au vendredi 6 décembre inclus
Tarif = 32 €

CONTACT : MME MARY AU 06 30 57 20 31



Amicale des Se-



ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : LANCEMENT D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ DE CARDIO TRAINING

L'association a repris ses activités avec toujours les mêmes objectifs de vous apporter du dynamisme, de la convivialité et de vous garder en forme.

La saison 2024/2025 propose les mêmes activités et les mêmes plannings pour la gymnastique fitness, séniors, le step et le pilates avec cependant une nouveauté :

Pour cette rentrée, l'association propose une nouvelle discipline de cardio training, bonne pour la santé, en particulier pour le cœur, mais aussi pour le moral.

Deux séances d'essai sont toujours possibles avant toute inscription définitive.

Plus de renseignements au 06 07 05 13 52.

JOUR	ACTIVITES	HORAIRES	LIEU
MARDI	Gym fitness	9h – 10h	La Frenaye
	Gym Séniors	10h15 – 11h15	La Trinité
	Step	19h – 20h	La Frenaye
MERCREDI	Pilates	17h30 - 18h30	La Trinité
	Cardio Training	19h – 20h	La Frenaye Salle Georges Brassens
JEUDI	Gym soutenue	19h15 – 20h15	La Frenaye

* LA FRENAYE salle des Olympiades – Salle Georges Brassens (Cardio)

AFFICHES

MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

JEU DE PISTE DE NOËL



Au Programme

- **Jeu de piste**
Malheur ! Le Père Noël a perdu ses bottes !
Viens lui donner un coup de main à les retrouver, sans ton aide il sera en retard pour distribuer les cadeaux !
- **Visite du Père Noël**
- **Chocolat chaud à partager**
- **Un cadeau pour les enfants qui participent**

3€

Récupère tes instructions à la Mam à partir de 9h jusqu'à 11h

Ouverture gratuite au public / 9h00 - 21h00 / Buvette

Club Loisir Badminton la Frénaye

La Frénaysie du Volant

12^{ème} édition



**21 et 22
décembre 2024**

- Tableaux hommes et mixtes jusqu'à R5.
- Tableaux femmes jusqu'à R4

**Simplex
Doubles
Mixtes**

Inscriptions sur Badnet à partir du 14 octobre jusqu'au 06 décembre 2024

LARDESports
BADMINTON TENNIS SQUASH PADEL

 **Gymnase Les Olympiades**
2 Pl. de l'Europe, 76170 La Frénaye

AGENDA

Jeudi 10 OCT.	Mairie Conseil municipal	
Samedi 12 OCT.	ACIF (Cross Intervillages) Étape Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux)	
Mercredi 16 OCT.	Amicale des seniors Repas langue-frites	
Lundi 11 NOV.	ACPG - CATM (Anciens Combattants) Cérémonie commémorative armistice 1918	
Mercredi 20 NOV.	Amicale des seniors Repas d'automne	
Vendredi 22 NOV.	LFA (La Frenaye Animations) Soirée Beaujolais	
Samedi 23 NOV.	ACIF (Cross Intervillages) Étape Bolbec (stade Tetlow)	
Dimanche 1^{er} DÉC.	LFA (La Frenaye Animations) Marché de Noël	
Jeudi 05 DÉC.	Mairie Conseil municipal	
Dimanche 08 DÉC.	CCAS Repas de Noël des seniors	
Mercredi 11 DÉC.	Amicale des seniors Repas de Noël	
Mercredi 18 DÉC.	MAM Les Petits Héros Jeu de piste de Noël	
Sam. & Dim. 21 & 22 DÉC.	CLBF (Badminton) Tournoi La Frénaysie du Volant	



ENQUÊTE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

En 2025, la commune de La Frenaye réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 16 janvier et le 15 février 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera tout d'abord déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Par la suite, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : **<https://www.le-recensement-et-moi.fr/>**